



## Séance du 23 mars 2021

*Convocation du 16/03/2021*

En l'an deux mille vingt et un, le mardi 23 mars à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle communale de Omev, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Éric VETU, Maire.

Présents : Mme Evelyne VALENTIN, M. Jonathan ROSSIGNOL,  
M. Philippe SCIEUR Mme Charlène GAILLET  
M. Maxime LEBLANC, Mme Marylène OUDIN,  
Mme Annie VETU M. Johann GALICHER,  
M. Grégory GALICHER M. Valentin PIVIDORI

Secrétaire de séance : M. Philippe SCIEUR

Approbation du compte rendu de la réunion 26 février 2021 à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 01-1-2021 Délibération : Annule et remplace 01-2020

**Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

*Suite aux calculs erronés transmis par la trésorerie, la délibération du quart d'investissement a dû être revoté.*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 :

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 7 910.69 € (< 25% x 31 642.76 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

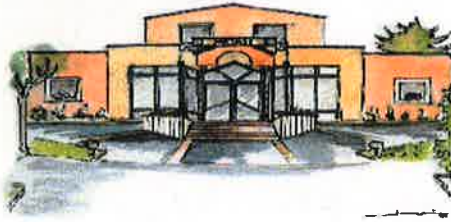
- Compte 2051 Cession licences JVS Mairistem : 2 702.40 €
- Compte 26 SPL-Xdemat : 15.50 €
- Compte 2188 déflecteur : 350.00 €
- Compte 2188 appareil de désherbage : 3 200.00 €

Un total de 6 267.90 € soit un solde inférieur à la somme du quart d'investissement arrêté à hauteur de : 7 910.69 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- D'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision



DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
CANTON DE MARSON  
*Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie*  
**COMMUNE D'OMEY**

**05-2021 Délibération :**  
**Approbation du compte de gestion**

Après présentation du Compte de gestion, le conseil Municipal à l'unanimité

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

**06-2021 Délibération :**  
**Vote du Compte Administratif**

Sous la présidence de Madame Evelyne VALENTIN chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 Qui s'établit ainsi :

Résultat de l'exercice 2020 en fonctionnement	+	59 447.63 €
Résultat de l'exercice 2020 en investissement	+	89 787.37 €
Total	=	149 235.00 €

Résultat de clôture 2020 en fonctionnement	+	137 271.06 €
Résultat de clôture 2020 en investissement	+	10 623.74 €
Total	=	147 894.80 €

Hors de la présence de Monsieur Éric VETU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte administratif 2020.

**08-2021 Délibération :**  
**Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le mars 23 mars 2021, le compte administratif 2020 qui représente un excédent de fonctionnement de **137 271.06 €**

Constatant que ledit compte administratif fait apparaitre un excédent d'investissement de **10 623.74€**

Vu l'état des dépenses engagées après service fait le 31 décembre 2020 de **9 556.13 €**  
Vu l'état des recettes engagées après service fait le 31 décembre 2020 de **0.00 €**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021



DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE  
CANTON DE MARSON  
*Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie*  
**COMMUNE D'OMEV**

Confirme la décision prise dans le cadre du budget primitif 2021 en affectant le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation de l'excédent d'investissement R 001 : **10 623.94 €**  
Compte 1068 : **0.00 €**  
Affectation de l'excédent reporté compte R 002 : **137 271.06 €**

**09-2021 Délibération :**  
**Subventions aux Associations 2021**

Monsieur le maire propose de voter les prochaines subventions aux Associations qui seront inscrites au budget 2021

- C.C.L 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
DECIDE à **10 voix pour** (la présidente du CCL n'a pas pris part à ce vote)

- M. Amicale des sapeurs-pompiers de Omev 180.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
DECIDE à **10 voix pour** (le président de l'ASPO n'a pas pris part à ce vote)

- **d'accepter** les sommes proposées ci-dessus
- **de les inscrire** au budget 2021 chapitre 65 compte 6574

- A.D.M. R 250.00 €
- M. Anciens combattants de Marson 50.00 €
- M. Anciens combattants de Omev 50.00 €
- M. FNACA 50.00 €
- M. les amis des églises 30.00 €
- ACPA fourrière 77.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal  
DECIDE à **11 voix pour**  
- **d'accepter** les sommes proposées ci-dessus  
- **de les inscrire** au budget 2021 chapitre 65 compte 6574

Le Maire  
Éric VETU

